

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

BULLETIN DE LIAISON

Vol. 24 n° 1

Mai 1999

FAFMRO



**Une rencontre
internationale :**

**la Marche
des femmes
en l'an 2000**



Ce vent de changement qui souffle sur nos têtes...

par Lucie Tétreault, présidente

Le moins que l'on puisse dire c'est que le Monde connaît des bouleversements importants depuis quelques années : l'économie se mondialise, les banques fusionnent à qui mieux mieux, le communisme tel qu'il avait cours auparavant est en train d'agoniser pendant que le capitalisme sauvage, de son côté, connaît un regain de vitalité pour le moins inquiétant. Tous ces changements ont, comme on serait en droit de s'y attendre, des effets plus ou moins heureux sur la vie des populations : pauvreté accrue, baisse de la qualité de vie, valeurs économiques qui prennent le dessus sur les valeurs sociales, etc.

Plus près de nous, au Québec, nous avons également connu des changements importants qui ont eu une influence directe sur la vie des gens. Quantité de réformes ont donné naissance à de nouvelles mesures (réforme de l'aide sociale, virage ambulatoire, perception automatique des pensions alimentaires, etc.) tandis que d'autres ont disparu. Le but de certaines de ces réformes devait être, en principe, d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens. Toutefois, on peut parfois s'interroger (et nous n'avons pas manqué de le faire à plusieurs reprises dans le cadre même de ce bulletin) si les raisons n'étaient pas d'abord l'attente du fameux déficit zéro dont on ne cesse de nous rabâcher les oreilles depuis un bout de temps.

Le présent numéro veut donc faire le point sur ces nombreux changements qui ont eu lieu récemment au Québec, tout en rendant hommage aux actions qui ont été posées et qui seront posées prochainement pour tenter de préserver nos valeurs sociales. Les revendications de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*, avec en tête l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux

femmes, démontrent bien que l'appâtie n'a pas encore gagné tout le monde et qu'une partie importante des citoyennes et des citoyens de la planète se préoccupent encore de faire valoir la prédominance des valeurs sociales malgré la domination d'un néolibéralisme de plus en plus agressif.

De son côté, Hélène Génier nous fait le bilan de la tournée régionale dans le cadre du projet « Fiscalité et politique familiales » et nous présente les constats qui y ont été faits et les perspectives possibles. Claudette Mainguy nous parle de la fixation et de la perception automatique des pensions alimentaires et nous brosse un portrait de là où nous en sommes au juste dans ce dossier. Danielle Saint-Sauveur nous présente quels seront les objectifs de l'événement célébrant les 25 ans de la FAFMRQ qui aura lieu au printemps 2000. Finalement, Lorraine Desjardins nous trace un bref portrait de la situation actuelle dans les Centres locaux d'emploi (CLE) et à Emploi-Québec qui semble loin d'être rose en ce moment.

Plus que jamais auparavant, nous faisons face à une époque charnière où le défi de faire subsister les valeurs humaines et sociales, en dépit d'un nombre croissant d'adeptes du néolibéralisme, devient de plus en plus difficile à relever. Pris dans son ensemble, ce défi peut paraître insurmontable, mais il faut se rappeler que chaque petit geste posé au quotidien compte et que les valeurs de solidarité humaine et de compassion sont encore nos meilleures chances pour faire changer les choses.

BULLETIN DE LIAISON

Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Mise en page

Jean Lepage

Impression

Centre hospitalier Angrignon

Collaboration

Hélène Génier
Danielle Saint-Sauveur
Lucie Tétreault
FAFMRQ

FAFMRQ



8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Télec. : (514) 729-6746
Site : <http://www.cam.org/fafmrq>
Adresse : fafmrq@cam.org

Mille excuses Madame Signori

par l'équipe du Bulletin

Une erreur regrettable s'est glissée dans l'édition du Bulletin de liaison de janvier dernier. L'article intitulé *La revanche d'une fille mère*, tiré d'une entrevue avec Claude Hallé et relatant notamment sa participation aux dernières élections provinciales, se terminait par le passage suivant : « Quelle belle revanche ce serait, en effet, pour cette ex-fille mère et pour toutes les femmes monoparentales du Québec, de voir enfin l'une des leurs siéger à l'Assemblée nationale ! »

Or, cette affirmation omettait, de

Madame Céline Signori, députée de Blainville, a occupé les postes de présidente et de directrice générale de la Fédération de 1985 à 1992 (...).

façon regrettable bien que totalement involontaire, de tenir compte de la présence effective à l'Assemblée nationale d'une femme monoparentale bien connue de la FAFMRQ : Madame Céline Signori, députée de Blainville. Omission

d'autant plus inopinée puisque Madame Signori a occupé les postes de présidente et de directrice générale de la Fédération de 1985 à 1992, en plus d'intervenir de façons répétées en faveur des familles monoparentales dans le cadre de ses fonctions politiques.

C'est donc avec une réelle ferveur que nous tenons ici à présenter nos excuses à Madame Signori et la prions de bien vouloir croire que cet oubli dont nous nous sommes rendues coupables était totalement involontaire. Loïn de nous l'intention d'ignorer l'excellent travail accom-

pli par la députée de Blainville ou le fait qu'elle ait déjà contribué à cette « belle victoire » des femmes monoparentales dont nous parlions dans l'article en siégeant à l'Assemblée nationale depuis septembre 1994. Ce passage de l'article paraphrasait en fait les propos de Madame Hallé elle-même qui tenait sim-

plement à souligner, si on les remet dans leur contexte d'origine, l'importance pour les femmes en général et les mères monoparentales en particulier de s'impliquer de plus en plus en politique active.



Mme Céline Signori

Mille excuses, Madame Signori, pour ce regrettable incident et nous accueillons avec joie votre intention de demeurer, dans l'avenir, cette bonne ambassadrice des familles monoparentales que vous avez toujours été.

Centre de documentation
sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CCEACF, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 101
Montréal (Québec) H2Y 1E6
téléphone: (514) 876-1180

Dans ce numéro...

Ce vent de changement
par Lucie Tétreault

p. 2

Les 25 nas de la FAFMRQ
par Danielle Saint-Sauveur

p. 4

Mille excuses Madame Signori
par l'équipe du Bulletin

p. 3

La solidarité à la puissance 2000 !
par Lorraine Desjardins

p. 5

Projet fiscalité et politiques familiales p. 7
par Hélène Génier

Suivi sur les pensions alimentaires p. 9
par Claudette Mainguy

Suites de la réforme de l'aide sociale p. 11
par Lorraine Desjardins

Un événement pour souligner les 25 ans de la FAFMRQ

par Danielle Saint-Sauveur, agente de projet

Notre organisme, la *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec*, fêtera ses 25 ans en l'an 2000. Il a été créé dans le but de défendre les droits des familles monoparentales. À l'aube du nouveau millénaire, nous ne sommes pas au bout de nos peines. De nombreuses lois et réformes qui ont eu des impacts sur les familles monoparentales et recomposées sont entrées en vigueur depuis la fondation de notre organisme. Aujourd'hui, en 1999, nous sommes à même de constater combien la situation a évolué et c'est dans cette perspective que la FAFMRQ tiendra un événement spécial au printemps 2000.

Pourquoi un tel événement ?

Dans un tel contexte, il importe de faire le point, non seulement pour effectuer une rétrospective de ce que nous avons fait jusqu'ici, mais également pour jeter un regard sur l'avenir de notre mouvement. Il nous apparaît

De nombreuses lois et réformes qui ont eu des impacts sur les familles monoparentales et recomposées sont entrées en vigueur depuis la fondation de notre organisme.

aussi qu'une partie de la population regarde avec une certaine angoisse ces rapides changements qui, vécus sans pouvoir s'appuyer sur des modèles connus, entraînent souvent des maladroites aux conséquences fâcheuses. Bien des aspects de la vie des familles et des

personnes ont évolué au cours des années : l'autonomie affective, psychologique et financière des femmes, la complicité parents-enfants, l'apprentissage par certains hommes de leur véritable rôle paternel, une certaine tolérance et un certain respect de la différence de l'autre, bref, l'entrée des uns dans l'univers des autres.

Par la tenue de cet événement, nous nous interrogerons sur les réformes envisagées et les actions à soutenir pour véritablement servir les intérêts des toutes celles et tous ceux qui sont touché(e)s par ces bouleversements. Nous aimerions également sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées du Québec. Nous en profiterons pour faire connaître nos associations dans le cadre des activités et des services qu'elles ont à offrir. Plusieurs d'entre elles se battent encore pour obtenir une reconnaissance qui devrait pourtant leur être acquise depuis

longtemps. La célébration du 25^e anniversaire sera donc un moyen de plus pour nos associations de prouver qu'elles ont développé une expertise réelle dans leurs interventions auprès de centaines de familles monoparentales et recomposées. L'événement permettra de promouvoir le développement des services existants et de faire connaître aux organismes communautaires des projets, des programmes et des outils de formation et d'intervention destinés aux familles monoparentales et recomposées.

Qui peut participer ?

Afin de poursuivre, modifier ou innover notre action auprès de nos membres, nous avons aussi besoin de l'appui d'intervenants extérieurs. L'événement, sous forme de colloque, s'adressera donc à vous toutes et vous tous, ceux et celles qui rejoignent de près les familles monoparentales et recomposées dans les milieux qui sont les vôtres : milieux universitaires, d'éducation, juridique, domaine de la santé et des services sociaux, les chercheuses et chercheurs, les thérapeutes, etc. Évidemment, le colloque s'adressera aussi à nos membres ou à toute personne intéressée par les problématiques vécues par les familles monoparentales et recomposées. Il est important de joindre nos expériences individuelles en une complicité collective, de même qu'il est important de faciliter ces nouveaux rôles parentaux en offrant des programmes sociaux améliorés et mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Nous vous fournirons les détails et la programmation du colloque dans le numéro de décembre du Bulletin. Vous serez ainsi en mesure de constater la pertinence d'y assister. La *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec* a la conviction que la combinaison de votre vécu et de toutes vos hypothèses ne peut qu'aboutir à quelque chose d'important. De plus, vingt-cinq ans de petites et de grandes victoires, ça se fête !



Danielle St-Sauveur

La solidarité à la puissance 2000 !

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Dans un monde où les gens se préoccupent de plus en plus de leur petite personne et où les valeurs économiques prennent largement le pas sur les valeurs humaines, on peut se demander si les grands mouvements de solidarité ont encore leur place et si le concept même de l'action collective peut survivre au sentiment d'impuis-

Vingt-cinq revendications, rejoignant les préoccupations de l'ensemble des femmes de la planète, seront portées par les marcheuses (...).

sance ressenti par un nombre croissant de personnes. Pourtant, il semble qu'il existe encore quelques individus pour croire que tout n'est pas encore perdu et que ça vaut encore la peine de rêver d'un monde meilleur.

La *Marche du Pain et des Roses*, vous vous souvenez ? C'était il y a quatre ans, au printemps de 1995. Des milliers de femmes avaient sillonné les routes du Québec pendant dix jours pour se retrouver, le 4 juin, devant l'Assemblée nationale. Elles avaient marché, chanté, mangé et dormi ensemble, partageant une expérience dont plusieurs d'entre elles ont mis du temps à faire le deuil par la suite. Elles avaient été saluées et accueillies dans tous les villages où elles étaient passées, distribuant des roses aux témoins étonnés de leur courage et de leur détermination. Leur périple devait se terminer, notamment, par la réponse du Premier ministre aux neuf revendications adressées au gouvernement du Québec, dans le but de lutter contre la pauvreté.

2000 bonnes raisons de marcher

Trois ans plus tard, c'était une autre expérience de solidarité qui se préparait. De la force puisée à même l'expérience du *Pain et des Roses*, le projet de faire une marche mondiale pour l'an 2000 est né, ici même au Québec. Cette fois-ci, l'événement, sous le thème de « 2000 bonnes raisons de marcher » (pour le Québec), comportera trois niveaux d'action : national, régional et mondial, et s'attachera prioritairement à lutter contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Vingt-cinq revendications, rejoignant les préoccupations de l'ensemble des femmes de la planète, seront portées par les marcheuses et seront complétées par des revendications à caractère national et régional.

Un défi d'envergure si l'on considère les ravages effectués par la mondialisation de l'économie, l'idéologie néolibérale et ses lois « supposément naturelles » du marché. Marcher contre les vautours de la finance, contre tout ce qui nie les droits humains, démocratiques et sociaux des femmes et contre ce qui empêche une juste redistribution de la richesse peut sembler utopique pour changer ce que beaucoup considèrent comme l'ordre normal des choses. D'autant plus que le fait même de regrouper des femmes de partout à travers la planète n'est pas une tâche de tout repos, d'une part en raison des coûts élevés de déplacements, des limites imposées par les possibilités réelles de communication et une incroyable diversité dans les cultures, les intérêts et les préoccupations spécifiques.

La Rencontre internationale

Un premier exercice a toutefois été réalisé, l'automne dernier, dans le cadre de la *Rencontre internationale préparatoire à la Marche mondiale des femmes de l'an 2000*. Les 16, 17 et 18 octobre derniers, plus de 140 déléguées de 65 pays se sont retrouvées au Centre Pierre-Charbonneau pour adopter 25 revendications visant à réduire la pauvreté et la violence qui touchent les femmes de tous les coins de la planète. Il s'agit là des principales revendications que porteront les milliers de femmes qui participeront à la *Marche mondiale*. L'opération avait été soigneusement préparée : une Foire féministe d'éducation populaire, des tables rondes et des ateliers permettaient aux participantes de découvrir les différents visages de la pauvreté et de la violence vécues par les femmes du monde entier et de prendre connaissance des principaux enjeux liés à la *Marche*.

À la fin de ce week-end mémorable, les participantes avaient le sentiment de mieux comprendre les objectifs de la *Marche* et s'étaient abreuvées d'un enthousiasme tout neuf pour poursuivre leur travail dans leurs pays respectifs. Parce que, avant la tenue effective des activités



de l'événement comme tel, il reste encore beaucoup à faire, tant au Québec,



au Canada que dans l'ensemble des pays qui se sont inscrits à ce jour. Les activités de la *Marche mondiale* prendront leur départ le 8 mars de l'an 2000 (*Journée internationale des femmes*) et se termineront le 17 octobre suivant (*Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté*). Une délégation internationale marchera vers la FMI (Banque mondiale) à Washington. Par la suite, cette délégation se rendra à New York porter les revendications de la *Marche mondiale* à l'Organisation des nations unies.

En date du 12 avril 1999, plus 1633 groupes provenant de 121 pays s'étaient inscrits au projet de la *Marche*. C'est vous dire à quel point la solidarité n'est pas morte, d'une part, mais à quel point également l'urgence d'agir contre la pauvreté et la violence faite aux femmes est ressentie par un nombre impressionnant de femmes à travers le monde. De plus, le nombre de pays où des concertations nationales auraient été mises sur pied à ce jour en est à 40. Il s'agit là de l'équivalent de la *Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence* qui tient des consultations ici même, et qui travaille présentement à formuler les revendications nationales pour le Québec et le Canada.

Le 17 octobre 2000, ce sont les cœurs de dizaines de milliers de femmes qui livreront leur message aux nations du monde entier (...).

Les actions nationales

Chaque région ou pays participants sont invités, en plus de participer à l'événement à caractère international, à organiser des marches, des campagnes d'éducation populaire et d'autres actions en lien avec la *Marche mondiale*. En ce qui a trait au Québec, une consultation a cours depuis février dernier afin de déterminer le contenu des revendications québécoises et de déterminer les actions à entre-

prendre aux niveaux régional et national. Les revendications canadiennes, pour leur part, sont élaborées conjointement avec le mouvement des femmes canadien.

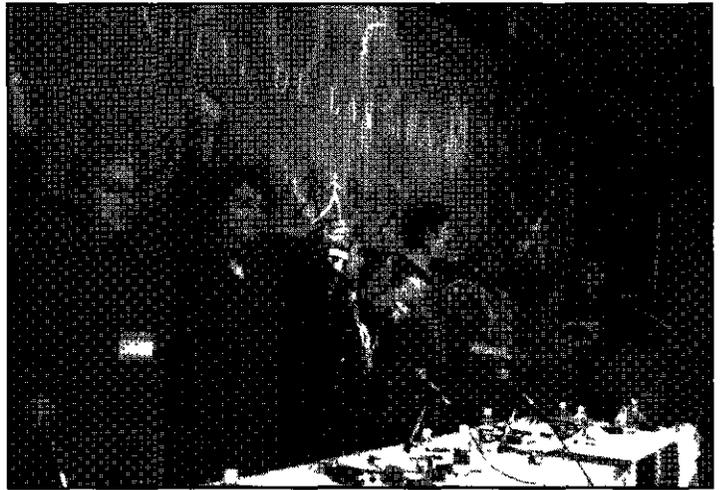
Un document de consultation circule donc depuis février 1999 parmi les groupes intéressés à participer à la *Marche mondiale*. Une première section de ce document est consacrée aux revendications visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et comprend des éléments qui devront traverser l'ensemble des revendications. Une seconde section est consacrée à l'élimination de la pauvreté. On y retrouve des revendications ayant trait à une meilleure redistribution de la richesse, la demande d'un projet de loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté, des propositions d'actions pour un meilleur exercice de la citoyenneté sans discrimination, des moyens pour faire respecter les droits des personnes sans emploi, l'exigence d'une véritable politique d'emploi ainsi qu'un point concernant le développement durable et la conservation de l'environnement.

Le goût de marcher...

Parallèlement aux grands rassemblements du 17 octobre 2000 à Washington et à New York, il est nécessaire que des marches régionales aient

lieu dans toutes les régions du Québec et puissent converger vers un lieu commun de rassemblement. Les marcheuses québécoises devront notamment rejoindre les marcheuses canadiennes à Ottawa. Des actions devront également avoir lieu entre le 8 mars et le 17 octobre 2000 afin de permettre à toutes les femmes de manifester leur appui, qu'elles soient ou non capables de se rendre à New York ou Washington.

Jusqu'au mois de juin 1999, le plan de travail de la *Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence*



sera d'abord d'examiner les résultats de la consultation. Le 19 avril, la *Coalition* débattait de la première version des revendications québécoises et, en juin, elle devrait en adopter la version finale. Quant à l'échéancier des revendications communes avec le reste du Canada, il sera plus long étant donné que le partage des revendications n'en est encore qu'à ses débuts.

« Quand le cœur des femmes est atteint, une nation est finie » dit le proverbe cheyenne. Le 17 octobre 2000, ce sont les cœurs de dizaines de milliers de femmes qui livreront leur message aux nations du monde entier : « Nous voulons qu'au lendemain de cette Marche historique, les femmes du monde entier aient réalisé des gains réels, qu'elles aient posé les jalons pour un monde meilleur et qu'elles aient jeté les bases d'un projet de société fondé sur les valeurs qui nous sont chères : l'égalité, la justice sociale, la paix. »¹

Pour toute information concernant la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*, composez le (514) 395-1196.

1. Françoise David, dans le Bulletin spécial portant sur la Rencontre internationale préparatoire à la Marche mondiale des femmes

Projet fiscalité et politiques familiales

par Hélène Génier, agente de projet

En mars dernier, nous terminions une tournée de consultation dans le cadre du *Projet fiscalité et politiques familiales*. Les rencontres ont réuni une soixantaine de personnes, majoritairement des femmes cheffes de famille monoparentale avec plus d'un enfant (de 2 à 5 enfants), ou en famille recomposée. C'est autour de la question « La société prend-elle soin de nos enfants ? » que les participantes et les participants ont partagé leurs expériences avec les divers programmes sociaux en

ment insuffisants et, à titre d'exemple, elles nous rappellent qu'une famille d'accueil reçoit entre 6000 \$ et 7000 \$ pour un enfant, tandis que la famille monoparentale ne reçoit que 3900 \$.

De plus, les personnes consultées déplorent le fait que la fiscalité traite le nouveau conjoint comme un « nouveau père » et que l'allocation familiale basée sur le revenu familial s'en trouve diminuée (la même situation survient aussi dans le cas des prêts et bourses). Elles souhaitent donc des mesures qui les encourageront à former une nouvelle famille sans nuire à leurs ressources financières.

Une autre réalité vécue par plusieurs, et qui n'est pas de tout repos, c'est le retour aux études. Le parcours vers l'autonomie financière coûte cher...

Calculatrices en main, elles ont conclu que la réforme de l'aide sociale les avait considérablement appauvries.

identifiant des lacunes et en faisant part de leurs principales préoccupations et recommandations quant aux changements souhaités. Sous la gouverne de Ruth Rose, professeure d'Économie à l'Université du Québec à Montréal, et grâce à un financement de *Condition féminine Canada*, ils ont pris connaissance de l'ensemble des nouvelles politiques de nos gouvernements.

Première rencontre : Victoriaville

Plusieurs constats sont ressortis. La première rencontre, organisée par *La Source inc.*, a eu lieu à Victoriaville. Ce groupe a particulièrement souligné que, lors d'une séparation, « les femmes ne négocient point mais qu'elles achètent la paix », qu'elles manquent d'information sur leurs droits (elles questionnent aussi le rôle des avocats et des médiateurs) et qu'elles ont un accès limité à l'aide juridique. Elles affirment que les montants alloués reconnus pour assurer les besoins essentiels des enfants sont nettement

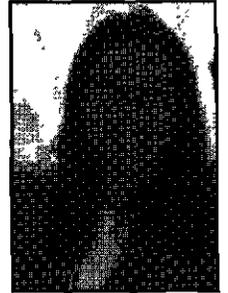
insuffisants et, à titre d'exemple, elles nous rappellent qu'une famille d'accueil reçoit entre 6000 \$ et 7000 \$ pour un enfant, tandis que la famille monoparentale ne reçoit que 3900 \$.

Plusieurs lacunes ont été identifiées : l'insuffisance de l'aide sur les prêts et bourses, la prise en compte de la pension alimentaire et le revenu d'un nouveau conjoint dans le calcul de l'aide accordée, la difficulté de concilier les études à temps plein et les soins à prodiguer aux enfants, les horaires de garderie mal adaptés, les dépenses incontournables liées au statut d'étudiant, des besoins accrus en transport, etc. Et il ne reste plus qu'à ajouter à cela le souci de l'endettement qui, inévitablement, s'ensuit.

Seconde rencontre : Châteauguay

La seconde rencontre, organisée par *Re-Nou-Vie*, a eu lieu à Châteauguay. Ces jeunes femmes avaient beaucoup à dire

et à redire. Elles ont souligné l'aide insuffisante destinée au logement de même que les coûts importants qu'elles doivent consacrer aux médicaments, aux soins dentaires et d'optométrie, à l'habillement, au matériel scolaire (par exemple, des calculatrices d'une centaine de dollars au primaire, des exigences spécifiques quant aux marques des cahiers à acheter, etc.) et aux activités parascolaires.



Hélène Génier

Elles nous font également remarquer que plus les enfants grandissent, plus les coûts augmentent et que les coûts sont aussi plus grands si les enfants sont de sexes différents. Pour elles, la pension alimentaire n'est pas une panacée, à cause de l'irrégularité des versements et de la mauvaise foi de plusieurs ex. Calculatrices en main, elles ont conclu que la réforme de l'aide sociale les avait considérablement appauvries.



La rencontre de Victoriaville

Troisième rencontre : Alma

La rencontre suivante, organisée par *L'Éveil*, nous a mené à Alma au Lac-Saint-



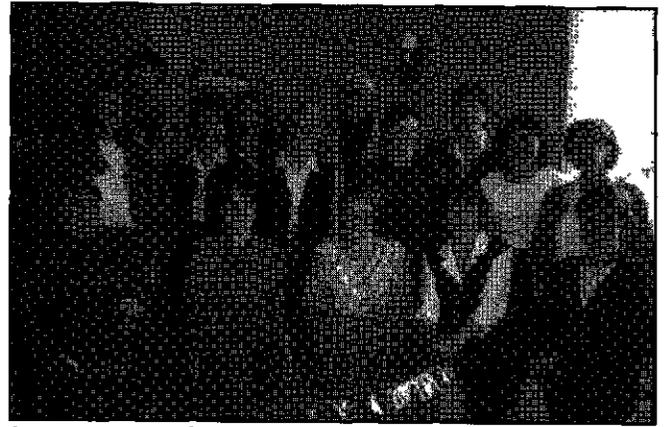
Jean. Les parents rencontrés sont également d'avis que les besoins de base ne sont pas comblés. Ils estiment qu'ils sont loin d'avoir la qualité de vie souhaitée pour eux et leurs enfants. Ont-ils droit à des loisirs ? Qu'ils soient ou non sur le marché du travail, cela n'est pas certain vu la récupération trop rapide de l'aide par le gouvernement. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il n'y a pas de pension alimentaire pour enfant de versée. Tous s'entendent sur le principe qu'avoir des enfants implique la participation de chacun des deux parents aux responsabilités financières et affectives.

Les participantes nous ont fait part du manque de reconnaissance du travail des femmes dans l'éducation de leurs enfants. Elles ont constaté que la précarité de l'emploi se fait de plus en plus présente et que les vrais emplois se font de plus en plus rares, ce qui ne les avantage pas. L'équité salariale et l'augmentation du salaire minimum font par ailleurs partie des solutions envisagées. L'idée d'une fiscalité individuelle a aussi fait du chemin. Nous nous sommes quittés avec plusieurs recommandations en poches (il faut bien les remplir d'une façon ou d'une autre...) à présenter, entre autres, à la Coalition qui prépare la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*.

Quatrième rencontre : Québec

Et puis, nous sommes allées à Québec. C'est *Carrefour familles monoparentales de Charlesbourg* qui a organisé cette dernière rencontre qui a regroupé des membres des nos associations de plusieurs régions. On s'est prononcé pour une pension alimentaire de base garantie et la mise en place de mesures plus souples facilitant le retour au travail et aux études. Sur ce dernier point, d'autres difficultés ont été identifiées : les prestataires de l'aide sociale n'ont pas toujours l'information et l'aide appropriées, ou font face à des restrictions telle l'obligation d'être prestataire depuis deux ans avant de pouvoir faire le saut vers les études.

On souhaite une politique de plein emploi, des congés parentaux, et on s'interroge sur la pertinence d'un retour à l'universalité. On a évalué les coûts réels des enfants qui s'avèrent être, ici aussi, bien au-delà de ce qui est attribué en ce moment. Certains parents d'enfants déjà grands ont dit s'inquiéter pour eux lorsqu'ils « partiront en famille ».



La rencontre de Québec

La société de demain

Que l'on soit d'une région ou d'une autre, que l'on habite dans un village ou dans une ville, on vit des réalités semblables et on est loin d'être riche... Deux chercheurs viennent de déposer une étude qui confirme les dires des personnes que nous avons consultées pendant notre tournée : les familles monoparentales seraient particulièrement pénalisées par la fiscalité.

Suite à cette consultation, nous préparons des propositions que nous adresserons à nos gouvernements afin d'améliorer la situation des enfants et, par ricochet, celle de leurs parents. La société prend-elle soin de nos enfants ? Rien de moins sûr... Pourtant, les enfants d'aujourd'hui sont la société de demain.

Dans le prochain numéro...

Le prochain numéro du Bulletin de liaison portera sur :

- La suite des préparatifs en vue de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000
- Le suivi de la Politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome
- Le travail en vue de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Familles (OCF)

Date de parution : septembre 1999

Suivi sur les pensions alimentaires

par Claudette Mainguy, agente de développement

Depuis 1995, les lois ont passablement changé en matière de pensions alimentaires. Le premier changement à survenir fut la loi sur la perception automatique des pensions alimentaires (Loi 60), votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Sa gestion a été confiée au ministère du Revenu et sa mise en place, devancée de six mois. De nombreux bogues administratifs ont été soulevés par les utilisateurs eux-mêmes. Les plaintes concernaient les délais, les remboursements et la confidentialité. Il semble que ce dernier point se soit beaucoup amélioré. Sans porter atteinte à la confidentialité, les agents se font maintenant plus rassurants. Des personnes nous ont même dit que, même si elles avaient des problèmes de perception chroniques, leurs agents étaient beaucoup plus compréhensifs que l'ancien percepteur. Quant aux délais, des efforts de tout ordre ont été déployés afin de les réduire. Il se pourrait même que le ministère du Revenu ait atteint, ou soit en bonne voie d'atteindre, son objectif de trente jours pour l'ouverture d'un dossier. Cependant, il reste encore du travail à faire pour réduire les délais de traitement de dossiers.

Des solutions concrètes

Le problème le plus criant demeure les remboursements exigés à la créancière lorsque le débiteur ne paie pas. Pour contrer ce problème, il faudrait des solutions plus drastiques. On pourrait envisager, entre autres, une pension alimentaire garantie ou une avance inconditionnelle des pensions alimentaires par le Ministère qui verrait ensuite à collecter. Vous comprendrez que ce ne sont là que des vœux pieux, sauf que si on veut réellement contrer la pauvreté des enfants, il faudrait réfléchir à des solutions concrètes.

En ce qui concerne les cas problématiques, ceux qui aboutissent au Centre de perception fiscale, il y a eu là aussi quel-

ques améliorations. Nous croyons toutefois que pour accroître l'efficacité de ce service, il faudrait que le Ministère engage des enquêteurs. Ces personnes pourraient ainsi travailler à débusquer tous les débiteurs de mauvaise foi qui savent si bien contourner la loi ou qui travaillent au noir.

La question de l'universalité

D'autre part, le lobby contre l'universalité de la loi s'intensifie. Les nombreux problèmes de gestion et les coûts du service sont les prétextes invoqués par les tenants de la non universalité qui affirment que tous les problèmes s'estom-

Et la fixation...

La Loi 60 a été suivie, en mai 1997, par la fixation des pensions alimentaires pour enfants (Loi 68). Les tables mettent de l'avant la responsabilité financière des deux parents vis-à-vis de leurs enfants, tout en étant prévisibles. La jurisprudence sur le sujet nous permet de constater que les juges appliquent les tables avec beaucoup de sérieux. Si au début, les frais particuliers servaient de fourre-tout, ce n'est plus le cas aujourd'hui et l'esprit de cette catégorie de dépenses est beaucoup mieux compris.

Cependant, il reste encore beaucoup

Une pub radio qui prête à confusion

La publicité à la radio sur l'exemption de la Loi 60 m'a laissé un goût amer. Le texte, dit par Normand Brathwaite, donne l'impression qu'une entente à l'amiable est le meilleur moyen de se tenir loin de la Loi 60. Ce que je comprends, c'est : « n'allez pas chercher ce jugement ». Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une entente à l'amiable n'est valable que tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de problème. Si un problème survient, il faudra déposer une requête en pension alimentaire, ce qui risque de retarder passablement le recouvrement des sommes dues.

La publicité écrite est plus explicite, mais comme les gens lisent peu, plusieurs risquent de se retrouver avec des renseignements insuffisants pour leur permettre de faire un choix éclairé.

peraient si l'on renonçait au caractère universel de la loi. Nous sommes toujours convaincus du bien-fondé de l'universalité. Il ne faut pas confondre problèmes administratifs et volonté populaire. Or, malgré une campagne intensive du ministère du Revenu, il n'y a que 9,3 % des jugements survenus depuis juillet 1998 qui se sont prévalus de l'exemption. Sur l'ensemble des dossiers de pensions alimentaires, le pourcentage chute à 4,3 %. C'est donc dire que 90,7 % des personnes choisissent d'adhérer au régime, soit une très large majorité, vous en conviendrez.

d'incompréhensions lorsqu'une garde est partagée. Qui paie quoi ? Si, dans une garde exclusive, toutes les dépenses courantes sont assumées par le parent gardien, ce n'est pas le cas d'une garde partagée, même s'il y a un montant attribué à titre de pension alimentaire pour enfants. À titre d'exemple, Paul et Pauline gagnent le même salaire et ont la garde partagée de leur enfant. Chacun d'eux tiendra un logement autonome et il n'y aura pas de pension versée puisqu'ils ont le même revenu. Qui paiera quoi, selon vous ? Selon toute logique et en toute équité, ils devront payer 50-50 toutes les



dépenses autres que le logement et la nourriture. Par contre, qu'arrive-t-il lorsqu'un parent gagne le double de l'autre ? Si Paul gagne 50 000 \$ par année et que Pauline gagne 25 000 \$, Paul devra verser une pension alimentaire à Pauline afin de l'aider à payer 50 % des dépenses des enfants et pour éviter qu'il y ait trop d'écart entre les deux lieux de résidence.

Un principe encore mal compris

Il est à noter que, dans le cas où les revenus sont inégaux, les frais particuliers seront toujours payés au prorata du revenu de chacun et non pas à 50-50. Comme ce principe est encore mal compris, les juges laissent souvent les parents s'arranger entre eux. Les parents sortent du tribunal sans trop savoir qui paie quoi et, surtout, sous l'impression que la compensation fait en sorte que c'est le parent qui la reçoit qui paiera tout. Lorsque tout le monde comprendra bien le principe, il sera alors possible de prévoir des modalités qui simplifieront grandement la gestion des dépenses courantes. Il suffirait, par exemple, d'évaluer les coûts des dépenses de vêtements, de loisirs ou autres, de verser la moitié du coût estimé à celui des parents qui s'occupera d'acheter ce qu'il faut, ou simplement de se partager les postes de dépenses équitablement. Quand on comprend le mécanisme, c'est beaucoup plus facile de trouver des arrangements satisfaisants.

Voilà en résumé les derniers développements relativement aux pensions

alimentaires. Quant à ce qui se dessine pour l'avenir, nous espérons que les modalités d'application de la Loi 60 et de la Loi 68 continueront de s'améliorer. L'en-

jeu principal étant toujours de mettre tout en œuvre pour donner des conditions de vie décentes aux enfants et éliminer la pauvreté.



Supportez nos efforts...

en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin

Table des tarifs

Format carte professionnelle : 25,00 \$

1/4 de page : 50,00 \$

1/2 page : 100,00 \$

1 page : 200,00 \$

BULLETIN DE LIAISON

Abonnez-vous au Bulletin de liaison

15 \$ pour trois parutions, incluant les frais de poste et les taxes

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

Veillez envoyer votre chèque ou mandat poste à l'ordre de la FAFMRQ à :
FAFMRQ
8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9

Les suites attendues de la réforme de l'aide sociale

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Au moment de la sortie du livre vert de Madame Harel sur la réforme de la sécurité du revenu, nous nous demandions déjà de quelle façon le gouvernement allait pouvoir mettre en application toutes les nouvelles mesures d'insertion en emploi prévues dans le Projet de loi 186. Nous nous inquiétions alors de la disponibilité et de la qualité des parcours d'insertion qui allaient permettre à tant de personnes de sortir de l'aide sociale. À peine deux ans plus tard, nos prédictions inquiètes semblent être en voie de se réaliser : la confusion règne du côté de l'emploi au Québec.

Qui fait quoi ?

Bien sûr, on pourra toujours argumenter que l'entrée en vigueur de la Loi 186 et l'application de ses mesures d'insertion ne sont pas les seules responsables des difficultés que connaissent les nouvelles structures administratives des CLE et du nouvel organe fonctionnel que constitue Emploi-Québec. Au lendemain des dernières élections provinciales, Diane Lemieux se

Si l'on ajoute à cela les effets de la régionalisation, la signature de l'entente dite historique entre Québec et Ottawa sur le transfert des responsabilités en matière de formation de la main-d'œuvre et le fait de regrouper sous un même toit l'ensemble des services offerts aux chercheurs d'emplois et aux employeurs à la recherche de personnel, on peut comprendre que l'ampleur de la réorganisation ait été considérable. Pourtant, selon plusieurs observateurs, les difficultés rencontrées actuellement à Emploi-Québec et dans les 151 CLE (centres locaux d'emploi) qui ont remplacé les 51 points de services de la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), les 129 CTQ (Centre Travail-Québec) et les 78 centres de main-d'œuvre du Développement de ressources humaines du Canada (DRHC), « il ne s'agit pas de simples problèmes de démarrage que le temps se charge de corriger, mais plutôt d'une politique mal orientée (*celle du guichet unique*) qui commande un important coup de barre. »¹

Des résultats décevants

Depuis sa création, Emploi-Québec aurait échoué dans son objectif de réaliser quelque 64 000 placements en emploi, en n'en réalisant que 43 000, soit 34 % de moins que prévu². D'autre part, les mesures mises de l'avant afin d'éliminer les doublons et les chevauchements entre les programmes

fédéraux et provinciaux semblent avoir été conçues pour « économiser dans le béton sans se préoccuper du choc des cultures ». ³ Imaginez un CLE où certains des employés viennent du provincial, d'autres du fédéral, d'autres encore de la Ville de Montréal ou de l'ancienne SQDM. Si l'on ajoute à cela les importants changements dans les diverses tâches des intervenants sensés répondre aux besoins de des divers utilisateurs de

services, on comprend que les réponses aux questions qu'on leur pose ne soient pas toujours très claires ni parfaitement adaptées.

Ces problèmes de fonctionnement internes dans les CLE ont, par ailleurs, des effets désastreux sur certains organismes. L'une de nos associations offrant de la formation aux mères nous a raconté que, chez elle, les références de participantes de la part du CLE avec lequel elle fait affaires se font de plus en plus rares. Or, les organismes se font dire que s'ils n'atteignent pas leurs quotas en terme de participants, ils risquent de perdre le financement lié à leurs activités de formation. Les organismes sont donc obligés de courir à gauche et à droite pour recruter des participants alors que cette tâche devrait normalement être assumée par les agents d'aide sociale. Leur définition de tâche aurait-elle à ce point été modifiée qu'ils ne peuvent plus faire de la référence ? Si c'est le cas, à quoi occupent-ils leurs journées de travail maintenant ?

Ça regarde plutôt mal...

Un communiqué du 1^{er} avril dernier de la ministre Lemieux et du ministre Boisclair voulait cependant tracer un bilan positif de la mise en place des CLE et des services publics d'emploi. Selon ce communiqué, 157 606 personnes auraient participé à une mesure d'emploi en date du 19 février 1999. De plus, le ministère de la Solidarité sociale devrait dépenser 65 millions de dollars en 1999-2000 en mesures de formation qui toucheront plus 50 000 prestataires de la sécurité du revenu.

En attendant, toutefois, la situation réelle dans les CLE et à Emploi-Québec laisse sérieusement à désirer, et pour les milliers de personnes que le gouvernement compte sortir de l'aide sociale, ça regarde plutôt mal...

Ces problèmes de fonctionnement internes dans les CLE ont, par ailleurs, des effets désastreux sur certains organismes.

voyait confier le ministère du Travail et devenait Ministre responsable de l'Emploi tandis qu'André Boisclair se voyait confier le ministère de la Solidarité sociale. En clair, ce que cela veut dire, c'est que Madame Lemieux est chargée d'administrer les mesures actives d'emploi et Monsieur Boisclair, pour sa part, est chargé d'administrer les mesures passives.

1. Philippe Dubutsson, *La Presse*, le 9 avril 1999.

2. Claude Picher, *La Presse*, le 10 avril 1999.

3. Philippe Dubutsson, *Ibid*



Gouvernement du Québec
Ministère du Revenu

MESSAGE DE LA MINISTRE DU REVENU, M^{ME} RITA DIONNE-MARSOLAIS

Dans les précédents numéros du bulletin de liaison de votre association, j'ai abordé plusieurs aspects du régime universel de perception des pensions alimentaires administré par le ministère du Revenu. C'est ainsi que je vous'ai mentionné les principales caractéristiques du régime mis en place en 1995 pour assurer une certaine sécurité financière aux femmes et aux enfants du Québec. Je vous ai aussi parlé de l'exemption, qui, une fois autorisée par le tribunal, permet aux ex-conjoints d'effectuer leurs paiements de pension alimentaire sans l'intermédiaire du ministère du Revenu.



Les limites de l'intervention du Ministère

Lorsqu'il a été question de préparer la présente chronique, on a porté à mon attention le fait que certaines personnes ont des attentes considérables à l'endroit du Ministère, en matière de pensions alimentaires. Je n'ose pas dire que leurs espoirs sont trop grands : on a raison de fixer la barre haute quand il est question de pensions alimentaires. Même si le ministère du Revenu dispose de pouvoirs étendus (notamment l'interception du remboursement d'impôt d'une personne qui n'a pas payé sa pension alimentaire) quand il faut aller chercher la pension alimentaire auprès d'un débiteur récalcitrant, cette intervention connaît toutefois des limites. En effet, l'instauration d'un régime de perception des pensions alimentaires ne signifie pas que le ministère du Revenu remplace la personne qui doit payer une pension alimentaire. Le paiement de la pension alimentaire demeure l'entière responsabilité de la personne tenue de la payer. Certains types de dossiers seront donc toujours difficiles à régler, par exemple ceux qui impliquent un débiteur qui n'a pas de ressources financières. L'intervention du Ministère ne donne pas de ressources à quelqu'un qui n'en a pas.

L'information à la clientèle

Ceci étant précisé, le Ministère continue d'investir dans l'information destinée à la clientèle touchée par la perception des pensions alimentaires et au grand public. Le régime de perception des pensions alimentaires, administré par le ministère du Revenu, a fait l'objet d'une campagne d'information très intense, au cours des dernières semaines. Un message publicitaire, appuyé d'un dépliant portant sur la demande d'exemption, a été diffusé en mars à la radio. Une nouvelle édition de la brochure *La perception des pensions alimentaires par le ministère du Revenu*

du Québec (IN-901) a été préparée. Elle est disponible dans les bureaux de Communication-Québec et au bureau du ministère du Revenu de votre région. De plus, une émission de télévision d'une trentaine de minutes sur la perception des pensions alimentaires, destinée aux télévisions communautaires, a été produite.

Un bilan attendu

Le personnel du Ministère poursuit les efforts entrepris l'automne dernier pour rendre le système de perception des pensions alimentaires plus performant et plus efficace, surtout en ce qui concerne les délais de traitement des dossiers. J'aurai prochainement l'occasion de présenter le nouveau bilan des activités reliées à la perception des pensions alimentaires. En attendant, voici quelques données qui vous donneront un aperçu du travail réalisé. Depuis décembre 1995, nous avons reçu près de 100 000 jugements du ministère de la Justice. Nous avons versé en pensions alimentaires environ 380 millions de dollars à 59 000 ménages québécois, ce qui a sans aucun doute contribué à faire reculer la pauvreté, en particulier celle des familles monoparentales.

Rita Dionne-Marsolais



Québec

M. Richard Morin
ICEA, Centre de documentation
1265 rue Barri 3e étage #340
Montréal QC H2L 4X4

0513---990801-1
ND. FEM.
ERESE

